

# Contrat de conception d'un logiciel pour les livres usagés

Entre : l'Association générale étudiante du Cégep du Vieux-Montréal (AGECVM)  
(ci-après appelé le «client»)

Et : Julien Lamalice  
(ci-après appelé le «concepteur»)  
(le client et le concepteur ci-après collectivement appelés «les parties»)

## PRÉAMBULE

Considérant que le client désire un système informatique comprenant un logiciel et un site web pour gérer le service des livres usagés ;

Considérant que le concepteur accepte de fournir au client les services de conception du logiciel et du site web, ainsi qu'un service d'après-vente, moyennant une bonne rémunération ;

Considérant que les parties ont la capacité et la qualité d'exercer tous les droits requis pour la conclusion et l'exécution de l'entente constatée dans le présent contrat ;

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

## 1.0 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du contrat.

## 2.0 OBJET

### 2.1 Services

#### 2.1.1 Logiciel et site web

- a) Le concepteur s'engage à concevoir un logiciel de gestion pour l'entreprise des livres usagés ainsi qu'un site web à l'usage des client-e-s du client, à en faire l'installation et à rédiger un manuel d'instructions.
- b) Le logiciel sera spécialement conçu pour le client et éliminera pour le client la nécessité d'utiliser le logiciel qu'il utilise présentement.
- c) Le logiciel servira aux mises en consignes, aux ventes, aux remboursements, à la vérification de l'inventaire, à l'impression des étiquettes et des rapports. Par rapport au logiciel utilisé par le client présentement, le logiciel conçu par le concepteur sera plus facile d'utilisation, plus ergonomique, permettra une plus grande productivité et une diminution des erreurs.
- d) Le logiciel permettra aux étudiant-e-s de mettre eux-mêmes leurs livres en consigne via le site web des livres usagés. Le logiciel permettra aux employé-e-s des livres usagés de confirmer la validité des mises en consigne faites en ligne par les étudiant-e-s.
- e) Le logiciel et le site web auront toutes les fonctionnalités pour permettre au client d'accepter les mises en consigne d'« objets » à usage scolaire tel que le matériel de laboratoire nécessaire aux étudiant-e-s ayant des cours de chimie et de biologie en laboratoire.

- f) Le concepteur concevra la structure d'une nouvelle base de données et organisera la conversion et l'importation des informations conservées dans l'ancienne base de données vers la nouvelle. La nouvelle base de données permettra de conserver une banque des livres acceptés (achetables) par le client.
- g) Il sera possible, à partir du site web des livres usagés, de consulter en temps réel l'inventaire du magasin. Il sera également possible, pour les étudiant-e-s ayant laissé des livres en consigne, de voir lesquels ont été vendus.
- h) Le logiciel prendra en charge l'impression des étiquettes et ceux-ci auront un code barre qui permettra de faciliter la vente des livres. Les factures seront imprimées sur une petite imprimante à factures. Les reçus du remboursement, les reçus de reprise de livres seront possiblement imprimés sur une petite imprimante à facture si le prix du papier de cette imprimante revient moins cher que le prix du papier d'une imprimante conventionnelle.
- i) Les employé-e-s du client auront un mot de passe et toutes les transactions seront mémorisées.
- j) Le logiciel permettra d'imprimer des rapports journaliers des ventes et des remboursements.
- k) Le logiciel permettra d'effectuer diverses opérations de gestion pour faciliter le changement de session : appropriation des livres par l'association, gestion des codes d'employés et vérification de l'inventaire.

#### 2.1.2 Service après-vente

- a) Le service après-vente commence dès que le client accepte le logiciel et le site web comme version finale et commence à l'utiliser.
- b) Le concepteur s'engage à travailler lors d'une seule journée pendant au maximum cinq (5) heures, au plus tard lors de la session d'automne 2009, afin de faire la formation des employé-e-s du client à l'utilisation du logiciel et du site web.
- c) Le concepteur s'engage à effectuer des changements mineurs au logiciel et au site web lors de la session d'automne 2009 selon les demandes du client, totalisant au maximum quinze (15) heures de travail. Le concepteur se déplacera chez le client si nécessaire pour ces heures.
- d) Le concepteur s'engage à effectuer des changements au logiciel lors des sessions d'automne 2009 et d'hiver 2010 si ces changements visent à corriger des défauts de fabrication qui rendent inutilisables une ou plusieurs fonctionnalités du logiciel. Le concepteur se déplacera chez le client pour effectuer des réparations si c'est nécessaire, dans un délai de quatre (4) heures lors des quinze (15) premiers jours de la session ou de soixante-douze (72) heures durant le reste de la session.
- e) Le concepteur est disponible pour les deux années suivant la signature du présent contrat pour faire du soutien technique au client par courriel, si les

nel R

questions concernent l'utilisation du logiciel ou du site web, ou si les questions concernent la réalisation de corrections mineures sur le logiciel ou le site web ne nécessitant pas de connaissances avancées en programmation.

- f) Si le client souhaite que le concepteur effectue des modifications supplémentaires au logiciel, les parties devront négocier les modalités de paiement et les délais et tenant compte du nombre d'heures de travail nécessaire en se basant sur les frais horaire de base de quinze (15) dollars.
- g) À la fin de la session d'hiver 2010, si le client le souhaite, les parties devront négocier un nouveau contrat de soutien technique pour les sessions à venir.

### 3.0 RÉMUNÉRATION

#### 3.1 Prix des services

Le client s'engage à payer le concepteur 1500\$ à la signature du présent contrat et 1500\$ lorsque le logiciel et le site web sont terminés.

#### 3.2 Achat de matériel

Le client s'engage à rembourser le concepteur pour l'achat de matériel destiné à la mise en fonction du système informatique pour gérer les livres usagés jusqu'à concurrence de 400\$.

  
Julien Lamalice  
Concepteur

  
François-Olivier Cérat  
Responsable général AGEVVM

  
Nicolas Chatel-Launay  
Responsable aux Affaires internes AGEVVM

En date du: 30 mars 2009